



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-04

PRÉFECTURE DES ARDENNES

16 JAN. 2008

ARRIVÉE

L'an deux mille huit,
Le 8 janvier, à Sedan

La réunion du 12 décembre 2007 n'ayant pas obtenu le quorum, cette deuxième réunion est organisée sans obligation de quorum.

Date de convocation	20 décembre 2007
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	11
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. François BUSSIERE, M. Sylvain DALLA ROSA, M. Jean-Marie HANIN, M. Jacques JEANTEUR, M. Guy JOSEPH, M. Bruno PILARD, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. François REBOURG, M. Daniel TOURNAY, M. Thibaut VILLEMIN

Objet de la délibération :

Convention de partenariat EPAMA et DIREN Lorraine : développement et utilisation du logiciel de prévision de crues MOISE et à échanges de données hydrologiques.

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat entre l'EPAMA et la DIREN Lorraine relative au développement et à l'utilisation du logiciel de prévision de crues MOISE et à l'échange de données hydrologiques,
- et autorise le Président à la signer.

Le Président

Jacques JEANTEUR